

Patients porteurs VRE

Madame, Monsieur,

Au cours de votre séjour dans notre établissement, nous avons mis en évidence, que vous étiez porteur (=colonisé) au niveau du tube digestif d'une bactérie résistante à certains antibiotiques de la classe des glycopeptides (vancomycine et teicoplanine). Cette bactérie est un entérocoque également appelés VRE (Entérocoque Résistance à la Vancomycine) ou ERG (Entérocoque Résistant aux Glycopeptides).

A l'hôpital, ces bactéries se propagent très facilement d'un patient à l'autre, raison pour laquelle des mesures (port de surblouse, de gants et « isolement ») sont mises en place en vue d'éviter cette dissémination. L'instauration de ces mesures a pour but de prévenir au maximum la transmission de la résistance aux antibiotiques de ces entérocoques à d'autres bactéries hospitalières.

Ces bactéries se transmettent par le biais des matières fécales, raison pour laquelle nous vous demandons, dès votre retour à domicile, de recourir à une bonne hygiène corporelle et une bonne hygiène des mains : douche ou toilette corporelle journalière, lavage des mains à l'eau et au savon liquide uniquement, en particulier après être aller aux toilettes, avant tout contact avec des denrées alimentaires et en présence de souillures biologiques (selles, urines, sang, sérosités ou écoulement provenant de plaies) sur vos mains, utilisation de linges de toilette personnels.

Il vous est également demandé de procéder régulièrement (1- 2x par semaine) à une désinfection des sanitaires avec de l'eau de javel achetée dans le commerce.

En cas de diarrhées, vos vêtements et plus particulièrement vos sous-vêtements souillés doivent être lavés en machine à laver et séparément du linge des autres personnes vivant sous le même toit que vous.

Aucune autre mesure n'est à instaurer lors de vos activités de vie quotidienne et sociale.

Si vous devez faire de soins médicaux à votre conjoint, un enfant ou un proche, nous vous demandons d'avertir au préalable votre médecin traitant ou le CMS afin qu'ils vous indiquent les mesures préventives à prendre.

Nous vous rappelons que le portage de ce germe n'a aucune conséquence sur votre état de santé mais vous pourriez si vous êtes à nouveau hospitalisé le transmettre à d'autres patients.

En cas de ré hospitalisé dans les prochains mois, cette bactérie sera à nouveau recherchée à votre admission, par un frottis rectal et jusqu'à la réception des résultats, des mesures particulières seront instaurées (port de surblouse et gants par le personnel et isolement).

L'équipe soignante est à votre disposition pour répondre à tout complément d'information dont vous aurez besoin.